

PLF 2027 : Un budget au service des plus riches !

Alors que les projets de budgets publics seront connus d'ici la fin du mois, le gouvernement est en pleine période d'« arbitrages ». Il voudrait par là faire croire à une balance équilibrant intérêts sociaux et financiers. En réalité tout est fait pour que celle-ci ne penche que d'un côté. Celui de la finance, du grand patronat et des classes aisées. En un mot, les riches.

Ainsi pour les retraité·es : Lecornu envisage de supprimer l'indexation des retraites sur l'évolution de l'inflation (sauf pour les retraité·es « les plus modestes ») ainsi que l'abattement fiscal de 10 % dont ils et elles bénéficient voire le plafonner à 3 000 €. Économies recherchées, 6 milliards d'euros. Soit paupériser les retraité·es dont la pension est pour l'immense majorité la seule source de revenus.

Parallèlement, le même Lecornu songe à abaisser les droits de succession pour faire « circuler » davantage les héritages. Dans une note, Lecornu imagine exonérer les dons intrafamiliaux jusqu'à 50 000 € (contre 30 000 actuellement). Puis pour les dons jusqu'à 100 000 € la fraction taxable serait imposée à 6 % (contre 18 % actuellement). Une autre idée serait de transférer une fraction des droits dus à une association et dans ce cas, le taux serait abaissé à 5 %. Enfin, le premier ministre a l'intention de conserver le pacte Dutreuil qui permet de transmettre une entreprise dans le cadre familial en exonérant de droit 75 % de sa valeur professionnelle. Pourtant cette niche fiscale avait été pointée pour son aspect inefficace et coûteux par la Cour des Comptes en 2025. Peu importe, si ça peut plaire aux riches.

Car vu les sommes en jeu, plus de 80 % de la population est en réalité non concernée. En effet, 80 % des patrimoines transmis sont exonérés de droits de succession du fait de leurs montants modestes. Ce sont donc de nouveaux cadeaux pour les classes sociales privilégiées.

Jusqu'au bout, la Macronie aura donc servi les riches. De ce que l'on sait du projet de budget, ils seront exemptés de toute contribution supplémentaire. Même s'il n'est pas connu à cette heure, le projet de loi de finances 2027 ne taxera donc pas les superprofits. Par contre il fera les poches des classes populaires et remplira celles du patronat, de la finance et des classes favorisées. Loin de la justice sociale revendiquée par l'Union syndicale Solidaires.

Pour cela, mettons nous massivement en grève et manifestons le 29 septembre et ensuite !

Paris, le 22 septembre 2026